

Québec, le 16 avril 2019

PAR COURRIEL

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel en date du 8 avril 2019, ayant pour objet :

« Pour faire suite au communiqué de presse ci-joint, publié par le cabinet du premier ministre le 8 mars, relativement à la mission effectuée à Paris et Davos en janvier, j'aimerais obtenir les informations suivantes :

- Est-il possible d'obtenir le détail des dépenses totalisant 229 900 \$ (excluant les frais de 131 300 \$ reliés au dîner-conférence)?
- Le cabinet fixe à 87 800 \$ le coût de la mission à Davos et à 427 800 \$ le coût total de la double mission (Paris et Davos), est-il possible d'avoir le détail de toutes les dépenses encourues qui ont permis d'en arriver à ces montants?»

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un document du Ministère faisant état de la ventilation des coûts pour la mission à Paris et à Davos en janvier 2019.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Frédéric Tremblay
Responsable de l'accès aux documents
p.j.